



BTS Management des Unités Commerciales

**Epreuve orale de langue vivante
Session 2012**

RAPPEL DU REFERENTIEL

Durée de l'épreuve : 20 minutes (précédée de 20 minutes de préparation)

Coefficient : 1,5

L'épreuve a pour but d'évaluer l'expression orale dans la langue vivante étrangère choisie.

Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à participer utilement à un dialogue, dans la langue vivante étrangère choisie, conduit dans une perspective professionnelle.

L'épreuve consiste en un entretien prenant appui sur des documents appropriés.

EPREUVE FACULTATIVE

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de la langue vivante obligatoire.

Durée de l'épreuve : 20 minutes (précédée de 20 minutes de préparation)

Coefficient : 1

La définition de l'épreuve est la même pour l'épreuve facultative que pour la langue vivante.

CONSIGNES

Les documents proposés à la session 2012 sont soit des documents vidéo, soit des textes.

Il n'est pas exclu que l'un des documents soit un enregistrement proposé au visionnage collectif. Dans ce cas, on proposera un premier visionnage, suivi d'une pause de deux minutes, puis d'un second visionnage.

Si le candidat dispose d'un ordinateur muni d'un casque audio pour visionner individuellement le document, on lui conseillera de ne pas visionner le document plus de deux fois afin de conserver suffisamment de temps pour préparer sa présentation.

Quel que soit le type de document, le candidat dispose de 20 minutes pour préparer sa présentation. L'épreuve elle-même dure 20 minutes.

Si le sujet est un texte, le candidat devra le restituer aux examinateurs à la fin de l'épreuve.